

ASSUR'TOIT, un contrat distribué par la Caisse d'Epargne

ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ET DE RESPONSABILITE CIVILE

ANNFF 2021 - 2022

BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, certifie que :

- Monsieur MICALIZZI ANTONIO

est titulaire auprès de notre compagnie d'un contrat d'Assurance Multirisques Habitation qui possède les caractéristiques suivantes :

- Numéro de contrat : 011377433

- Date d'effet : 01/10/2019

- Date d'échéance anniversaire : 01/10

Enfants désignés :

STELLA MICALIZZI né(e) le 16/07/2017 AGATA MICALIZZI né(e) le 12/08/2014

Ce contrat couvre, conformément aux directives de l'Education Nationale :

- Responsabilité Civile: La responsabilité civile personnelle des enfants pour les dommages matériels et corporels causés à autrui.
- <u>Individuelle Accident</u>: Le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente ainsi que le remboursement des frais de soins et de prothèses, en couverture des accidents corporels dont les enfants pourraient être victimes au cours des activités scolaires et extra-scolaires.
- <u>Frais de rapatriement</u>: Les frais de rapatriement survenus à la suite d'un décès ou d'un accident dont les enfants pourraient être victimes pendant le temps des activités scolaires, sportives et socio-culturelles organisées par l'établissement scolaire.

La garantie assurance scolaire s'exerce dans le monde entier pour les séjours de moins d'un an.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur, sous réserve du paiement des primes et de la reconduction du contrat. Elle est valable à compter du 20/11/2020 et jusqu'à la prochaine échéance anniversaire

Fait à Paris, le 23/06/2021



Votre assureur : BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 Euros. Siège social, 88 Avenue de France 75641 PARIS Cedex 13 - RCS Paris n°B350 663 860



ASSUR'TOIT, un contrat distribué par la Caisse d'Epargne

ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ET DE RESPONSABILITE CIVILE

ANNEE 2021 - 2022

BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, certifie que :

- Monsieur MICALIZZI ANTONIO

est titulaire auprès de notre compagnie d'un contrat d'Assurance Multirisques Habitation qui possède les caractéristiques suivantes :

- N° de contrat : 011377433

- Date d'effet : 01/10/2019

- Date d'échéance anniversaire : 01/10

Enfants désignés :

STELLA MICALIZZI né(e) le 16/07/2017 AGATA MICALIZZI né(e) le 12/08/2014

Ce contrat couvre, conformément aux directives de l'Education Nationale :

- Responsabilité Civile : La responsabilité civile personnelle des enfants pour les dommages matériels et corporels causés à autrui.
- Individuelle Accident: Le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente ainsi que le remboursement des frais de soins et de prothèses, en couverture des accidents corporels dont les enfants pourraient être victimes au cours des activités scolaires et extra-scolaires.
- <u>Frais de rapatriement</u>: Les frais de rapatriement survenus à la suite d'un décès ou d'un accident dont les enfants pourraient être victimes pendant le temps des activités scolaires, sportives et socio-culturelles organisées par l'établissement scolaire.

La garantie assurance scolaire s'exerce dans le monde entier pour les séjours de moins d'un an.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur, sous réserve du paiement des primes et de la reconduction du contrat. Elle est valable à compter du 20/11/2020 et jusqu'à la prochaine échéance anniversaire

Fait à Paris, le 23/06/2021

Par délégation de BPCE Assurances